SOLIDARITE

Plan

****

I. Une philosophie de la morale : éthique, autrui et solidarité.....3
II. Une exigence politique.....5
III. Un concept sociologique : sociétés à solidarité organique et à solidarité mécanique.....11
IV. La solidarité en chiffres.....12
V. Conclusion : Vers un apprentissage de la solidarité ?.....15

****

> « *La solidarité entre tous les citoyens d'un peuple reste assez mal établie, du moins en France, et peu sentie ; elle demeure chose abstraite ; et du reste, pour un grand nombre, existe réellement fort peu* »
> (A.Gide, *Journal*)

30 juin 2004 : La loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées est promulguée ; elle est publiée au Journal officiel du 1er juillet 2004. Cette loi institue dans chaque département un dispositif de veille et d'alerte. Ce dispositif doit permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux, sur la base des informations recueillies par les communes, auprès des personnes âgées et des personnes handicapées, dans les cas de risque exceptionnel, climatique ou autre.
Presque 30 ans après la loi d'orientation du 30 juin 1975, fixant l'intégration des personnes handicapées comme obligation nationale, cette logique même d'intégration reste pourtant une ambition à réaliser puisqu'il s'agit de l'une des priorités nationales définies par le Président de la République en 2002. Les pouvoirs publics reconnaissent ainsi le retard pris par la France dans la prise en compte du handicap. Il n'est plus question aujourd'hui d'assistance charitable mais de solidarité nationale. Après le droit à réparation, puis le droit à la rééducation, le principe de non discrimination se substitue à celui de réadaptation. Et aujourd'hui, le droit à compensation des conséquences des handicaps devient l'expression de l'égalité de droit pour l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Si nombre de mesures et de lois sont adoptées, en France, pour favoriser la solidarité, celle-ci reste un concept problématique ; d'abord parce que sa définition n'est pas aisée ; et ensuite parce que si les Français se déclarent majoritairement prêts à tout pour la faire progresser, dans les faits, la France reste peu avancée sur le terrain de la solidarité…
Nombre d'enquêtes semblent ainsi révéler, de la part des Français, un attachement profond pour des valeurs telles que le respect mutuel, la tolérance, la générosité ou l'aspiration à plus de responsabilités ; mais l'observation des faits tend cependant à prouver que ces attitudes éprouvent des difficultés à se transformer en actes : le bénévolat, la participation à

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.

SOLIDARITE

des associations sont nettement plus développés, par exemple, chez nos voisins néerlandais, allemands ou belges. Faut-il en conclure, à l'instar d'André Gide quelques décennies auparavant, qu'il s'agit là d'un problème d'attitude propre à la France, où l'individualisme aurait érodé les velléités de solidarité ? Qu'en est-il aujourd'hui de la solidarité dans la terre d'élection des droits de l'homme et de l'idéal républicain de fraternité ?

Sous l'influence de l'individualisme, ce courant de pensée qui a permis à l'homme d'accéder à son identité, les notions de liberté, de bonheur, de plaisir, se sont progressivement imposées à la conscience, au point d'entraîner l'individu à prendre de la distance à l'égard des exigences de la morale. Il a alors imaginé des façons de vivre lui permettant de profiter des avantages du confort de la vie matérielle, et des avancées techniques qui rendent souvent superflues la nécessaire compagnie de ses semblables.
Séduit par sa liberté, l'homme a peut-être laissé en jachère le domaine de l'esprit pour se contenter d'une vie centrée sur lui-même, faite de joies faciles mais solitaires. L'indifférence, la solitude, l'égoïsme sont devenus les « fruits vénéneux » de cette évolution où le « chacun pour soi » a évincé progressivement le besoin naturel d'échanges et de partage.

Si l'on tente néanmoins de définir cette notion, on peut voir qu'elle englobe nombre d'éléments divers et recouvre maints domaines d'application dans le champs des activités humaines : que faut-il mettre derrière un tel concept, utilisé par les responsables politiques, comme par les chefs d'entreprises ou bon nombre d'acteurs sociaux ? Le mot a-t-il toujours le même sens selon le domaine dans lequel il est employé ?
Le dictionnaire *Larousse* propose deux définitions différentes de la «solidarité », qui renvoient, pour l'une à un état passif - «dépendance mutuelle entre les hommes »- et pour l'autre à un acte de volonté –« sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ».
Ce que ces deux définitions ont en commun, au fond, c'est l'idée, tirée de l'étymologie même du mot - du latin *in solidum* : pour le tout- que l'individu se conçoit comme parie d'un tout ; le concept d'un « lien social » entre les hommes devient alors essentiel pour illustrer cette dépendance, ou cette aide, qui est une base fondamentale de toute société.

Mais il faut aller au-delà de cette première définition. Egalement utilisée dans le vocabulaire juridique, la solidarité existe, d'après le Code civil, de la part des débiteurs, lorsqu'ils sont obligés à une même chose, de manière que chacun puisse être contraint pour la totalité, et que le paiement fait par l'un libère les autres envers les créanciers.
Mais ce mot fait aussi l'objet d'analyses philosophiques variées ; il devient alors le « caractère des êtres, ou des choses, liés de telle sorte que ce qui arrive à l'un deux retentisse sur l'autre ou sur les autres », ou encore le «devoir d'assistance entre les membres d'une même société ».
Finalement, ce qu'ont en commun toutes ces définitions, c'est bien l'idée d'une **interdépendance** entre les individus, qu'elle soit librement consentie, ou subie. On pourra alors définir plus précisément la solidarité comme l' «interdépendance impliquant une

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe, fondée sur le contrat ou la communauté d'intérêts. (...) ».

La solidarité revêt des aspects multiples. Ainsi à côté des solidarités traditionnelles familiales ou professionnelles, sont apparus des systèmes au sein desquels des institutions nouvelles ont mis en place la solidarité nationale: assurance maladie, assurance chômage, assurance vieillesse, allocations familiales. Enfin de multiples actions de solidarité de proximité sont mises en oeuvre au quotidien par le monde associatif.

S'agit-il d'une forme d'amour qui unit les hommes quand les nécessités les placent devant des évènements graves ? Est-elle le fait d'un simple accord réglant des comportements pour engager une action ? Ou n'est-elle qu'un vague concept sociologique ou politique, utilisé par démagogie pour réunir toutes les opinions sous une même « houlette »?

I. Une philosophie de la morale : éthique, autrui et solidarité.

> « *A chacun son métier, et ainsi, tout le monde aura besoin de tout le monde* »
> (Platon, *La République*)

La solidarité est d'abord une préoccupation éthique qui concerne un pan non négligeable de la philosophie. De nombreux auteurs se sont attachés, à travers leurs discours sur **l'éthique** et **autrui**, à analyser et à promouvoir le concept de solidarité.

J.Russ, dans *La pensée éthique contemporaine,* présente les grands principes fondateurs d'une réflexion sur l'éthique, qui s'appliquent également à toute réflexion sur la solidarité.

Le premier principe serait celui de la *force affirmative* :cette expression renvoie à la conception que Spinoza se fait de la morale, mais où la notion de puissance affirmative fait référence à l'existence divine. D'autres philosophes ont pu y voir ensuite un principe laïque, centré sur une certaine vision de la morale fondée sur la joie simple, le plaisir du corps libéré des interdits. Cette conception de l'éthique participe à une vision optimiste de la vie où le bonheur est à portée de main, quand on sait le recevoir humblement. Cette pensée accorde une large place à la vie sociale : pour eux, la richesse des rencontres, le plaisir de l'échange, la joie du partage interviennent efficacement dans la qualité de la vie ; autant de principes que l'on retrouve au cœur-même de l'idée de solidarité.

Le second principe est celui de la *réalité* : ce principe met en relief une conception moins optimiste de la vie, où le bonheur, pour être atteint, nécessite un long travail de deuil ; deuil des illusions éphémères, deuil des espérances illusoires, deuil des croyances naïves. Pour **Comte-Sponville**, (*Traité du désespoir et de la béatitude*), ce travail de deuil débouche sur la béatitude ; l'accès au calme intérieur qui protège des passions tumultueuses ouvre la voie à l'éthique, laquelle, de même que la solidarité, passe par le rejet de toutes les illusions. De fait, si la solidarité reste l'expression du lien inter-humain, elle subit

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.

SOLIDARITE

journellement néanmoins la pression des évènements qui incitent au repli sur soi. L'accès à la solidarité conçue comme façon d'être uni aux autres exige aussi ce dépouillement, cet arrachement aux illusions d'un bonheur artificiel ; on se familiarise souvent à la pratique de la solidarité par la souffrance.

Le troisième principe est celui de *responsabilité* : cette notion renvoie directement à la théorie de la solidarité puisque elle en est l'un des fondements. **Platon**, dans *la République*, fait de la responsabilité le socle de sa conception de la morale. Plus tard, **Kant**, avec sa notion d'impératif catégorique pose aussi les fondements philosophiques de la solidarité : *« Agis toujours d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* ». Cette conception de la morale se retrouve dans la solidarité conçue comme acte de raison.

Le quatrième principe renvoie aux notions de *liberté* et *égalité* :et c'est un aspect essentiel de la conception de l'éthique proposée par **J.Rawls**. L'égalité est pour lui une vue de l'esprit. Pour éviter les conséquences de cette conception socio-économique,
Rawls propose une redistribution des avantages sous forme de compensations offertes aux déshérités. Cette vision de l'éthique se retrouve dans sa *Théorie de la justice* où il signale aussi qu'un individu tend naturellement à renforcer son bien-être. La notion d'équité traduit son souci de maintenir le lien entre libéralisme et socialisme ; or, la solidarité, comme acte de raison, répond aussi aux exigences de l'équité et de la redistribution. C'est cette exigence qui est au principe même de l'Etat-providence.

Enfin, l'éthique peut s'appuyer sur le principe *religieux* :un courant moderne de cette conception de l'éthique se confirme dans la démarche spirituelle d'Emmanuel **Lévinas** ; pour lui, la présence de l'autre engage la responsabilité. La métaphysique est alors indissociable d'une éthique, car seule la relation à autrui constitue une véritable « ouverture vers l'infini ». L'éthique est donc majeure en philosophie, car c'est à partir d'elle que toute interrogation métaphysique ou religieuse prend un sens ; ce n'est qu'à partir de « l'autre de l'être » que l'être peut être compris. Le visage d'autrui nous lie à l'infini, il nous rend spontanément responsable. De même, la solidarité vécue comme don de soi, insiste sur la nécessité du renoncement, du dévouement pour le bonheur d'autrui. Cette pratique s'inscrit dans une philosophie de la vie où l'autre est aimé pour lui-même sans recherche de retour gratifiant. Pour autant, il existe une conception de la solidarité non chrétienne, et qui substitue au concept chrétien de « charité » le concept républicain de « fraternité » ; c'est à montrer cela que s'est attaché le courant de pensée du **solidarisme**.

Penser la solidarité en termes philosophique renvoie donc directement à penser l'éthique ; la solidarité apparaît à ce titre comme une éthique des relations humaines. Et si les auteurs n'ont pas pensé la solidarité à proprement parler, nombre d'analyses sur le lien à autrui et sur la place de l'éthique dans la société ne peuvent manquer d'être pris en compte dans une réflexion sur la solidarité.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

II. Une exigence politique.

Les gouvernements ont toujours construit leur propagande autour du thème « solidarité » ; elle est une donnée essentielle du discours politique. En demandant à l'Etat cette politique de solidarité, la société civile est en fait à la recherche d'une garantie de **sécurité** et de **liberté**. Comment, dès lors, concilier deux aspirations parfois contradictoires –la première suppose une relation de dépendance, la seconde, le désir d'autonomie- pour contenter l'individu ? Quelle politique de solidarité l'Etat est-il en mesure de mener ?

II.1. L'impossible conciliation du désir de sécurité et du désir de liberté.

C'est ce dilemme dont H. **Arendt** a fait l'objet de sa propre analyse, en présentant le politique comme une «structure orthogonale » comprenant un plan vertical où se situe le pouvoir de coercition, et un plan horizontal où l'aspiration au bien-être individuel et collectif pose à l'Etat un problème de conscience.
En principe, c'est en imposant le droit que l'Etat assure à chacun la sécurité. Mais le désir individuel de liberté en limite souvent le bon fonctionnement. P. **Ricoeur** parle de « paradoxe » du pouvoir, lequel doit à la fois faire respecter les lois et agir de telle sorte que la société civile les applique strictement.
La notion d'autonomie renvoie à celle de responsabilité, et celle de responsabilité à celle d'éthique. Comme l'ajoute Ricoeur, « *l'autorité est chose troublante dans la mesure où elle fait référence, par contraste, à l'autonomie* ». Finalement, l'autorité est légitime quand, conduite par une force intérieure, elle construit de la valeur morale. C'est à ce niveau que se situe la différence avec la notion de pouvoir, lequel ne présente pas nécessairement de rapport avec la morale.
Peut-il, dès lors, y avoir un juste milieu entre la recherche d'une certaine efficacité, et la nécessaire satisfaction du bien-être des individus ? C'est ce dont se prévaut la démocratie, plus ou moins à juste titre, dans laquelle les élus du peuple ont le devoir d'imposer des lois que le peuple a lui-même imposées.

II.2. Solidarité et démocratie : l'éthique au cœur de la politique

Le pouvoir de la démocratie idéale tient à ses capacités à « *poser un commandement* » (Schelling), c'est-à-dire à faire respecter le droit par des individus responsables. C'est ce pouvoir de coercition qui assure à tous la liberté sans laquelle la vie devient insupportable. La coexistence entre ces libertés peut générer des frustrations, et parfois des conflits. La démocratie n'est donc qu'un concept de que la politique utilise pour régler la contradiction qui oppose chez les citoyens le désir absolu de liberté et le besoin d'égalité, lequel en restreint l'étendue.

La définition du concept « démocratie » proposée par le dictionnaire philosophique pointe du doigt le centre de la réflexion politique : le problème de l'égalité. La démocratie, de fait,

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.

définie comme tout « état politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune, ou de capacité », se doit d'assurer une certaine égalité entre les individus, tout en laissant à la liberté individuelle une place fondamentale.

Comment, dès lors, la démocratie peut-elle intégrer le concept de «solidarité » dans son discours politique ? Le problème est d'une autre nature puisqu'il renvoie désormais à la notion de «fraternité », de « charité ». **Il s'agit au fond d'un problème de morale**. Comment l'homme politique conçoit-il la notion de «dignité humaine » ? Restituer à l'homme ses titres de noblesse en le reconnaissant humain au même titre que les autres individus reconnus humains par la loi, c'est parfois prendre de la distance à l'égard de l'éthique. Certes, l'éthique interroge le politique, mais les dangers de la société moderne seraient très limités si la solidarité entre les peuples et les nations faisait l'objet d'une pratique quotidienne.

Il en est de même pour l'ensemble des problèmes posés par l'évolution des mentalités et des mœurs. En 1955, la Commission européenne des droits de l'homme, au nom de la morale, avait pensé que le répression pénale de l'homosexualité ne constituait en rien un obstacle au droit à la protection de la vie privée. Or, le 9 janvier 1999, une décision du Conseil constitutionnel valide la loi sur le PACS –pacte civil de solidarité- tout en apportant des « réserves d'interprétation », notamment sur la notion de « vie commune ». Avec son originalité propre, le PACS est alors une législation volontariste qui assure aux homosexuels non pas seulement la tolérance, dans une République jusqu'ici hermétique aux différences, mais des droits. Le PACS marque symboliquement une non différence, non pas une indifférence (simple tolérance), mais une reconnaissance indifférenciée (égale à celle des couples hétérosexuels). La solidarité, dans ce cas précis, offre donc au pouvoir la possibilité de redéfinir ce qu'est la dignité humaine ; l'éthique est bien placée sur le devant de la scène politique (voir encadré ci-dessous).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.